

LA NORME INTERNATIONALE

Pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais

Le secteur des minerais offre de belles perspectives économiques. Il génère des revenus, crée de l'emploi et nourrit le développement local. Malheureusement, de nombreuses exploitations minières se situent dans des zones de conflit ou à haut risque, et sont souvent impliquées, directement ou indirectement, dans des conflits armés ou des violations de droits humains, entravant le progrès social et la croissance économique.

Le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque explique aux entreprises comment mieux identifier et gérer les risques encourus par l'ensemble des acteurs de la chaîne d'approvisionnement en minerais – mineurs, exportateurs locaux, entreprises de transformation, fabricants ou encore marques utilisant des minerais dans leurs produits.

Le Guide a pour but d'aider les entreprises à respecter les droits humains, à appliquer les règles du droit international humanitaire en cas de guerre, à éviter toute implication dans des conflits, ainsi qu'à assurer la transparence des chaînes d'approvisionnement en minerais et le développement durable du secteur minier. À terme, le Guide doit inciter les entreprises à s'engager de manière responsable dans des États fragilisés suite à des conflits.

Le Guide s'applique à tous les minerais, à l'échelle internationale. Toute entreprise s'approvisionnant en minerais ou les exploitant doit vérifier la transparence et l'intégrité de ses chaînes d'approvisionnement. Le trafic de minerais peut concerner, entre autres, l'or et les minerais utilisés dans les équipements électroniques, tels que l'étain (ordinateurs portables), le tantale (téléphones portables, fibre optique) et le tungstène (ampoules).

La norme internationale de facto

Depuis son adoption en mai 2011, le Guide est devenu la principale référence pour les entreprises souhaitant se conformer aux exigences de la communauté et de la clientèle internationales concernant la transparence et l'intégrité des chaînes

d'approvisionnement en minerais.

Le Guide a été rédigé par l'OCDE, en concertation avec des pays non-membres de l'OCDE (dont des pays de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs), des représentants du secteur privé et de la société civile ainsi que le Groupe d'experts des Nations unies sur la République démocratique du Congo. Il intègre les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI), qui fixe des normes et prend des mesures concrètes pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Le Guide sert de base pour divers textes de lois aux États-Unis ainsi que pour le projet de règlement de l'Union européenne sur les chaînes d'approvisionnement responsables en minerais. Il fait aussi partie de l'appareil législatif de plusieurs pays africains, notamment la RDC, le Burundi et le Rwanda.

Un cadre d'action en 5 étapes

1

Mettre en place de solides systèmes de gestion



2

Identifier et évaluer les risques liés aux chaînes d'approvisionnement



3

Concevoir et mettre en œuvre une stratégie pour répondre aux risques identifiés



4

Faire réaliser par un tiers un audit indépendant de l'exercice du devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement



5

Publier un rapport annuel sur l'exercice du devoir de diligence dans la chaîne d'approvisionnement



L'OCDE a également aidé la Chambre de commerce des Métaux et le Ministère du Commerce chinois à élaborer les Directives à l'intention des entreprises chinoises pour le développement de chaînes d'approvisionnement responsables en minerais, en conformité avec le Guide OCDE. L'OCDE espère que cette initiative inspirera d'autres déclinaisons de son Guide dans les principaux pays du marché des minerais.

LE GUIDE OCDE ET LE SECTEUR DE L'ARTISANAT MINIER

L'une des priorités du programme de mise en œuvre du Guide OCDE est de faire en sorte que l'application des normes internationales n'entraîne pas la marginalisation des acteurs du secteur informel. C'est pourquoi le Guide OCDE contient un Appendice intitulé «Mesures suggérées pour la création de possibilités d'activités économiques et de développement pour les exploitants de mines artisanales et à petite échelle», qui incite les communautés d'artisans miniers à intégrer un programme de formalisation et de légalisation.

L'objectif est double :

- Développer des chaînes d'approvisionnement sécurisées, transparentes et traçables depuis la mine jusqu'au marché, et permettre aux exploitants de mines artisanales et à petite échelle d'entrer dans la légalité et d'exercer leur devoir de diligence
- S'assurer que les artisans miniers opérant dans des zones de conflit ou à haut risque mais respectant la loi puissent accéder au marché et, ainsi, se développer et contribuer à l'amélioration générale de la situation dans leur région.

Depuis 2010, le Conseil de Sécurité de l'ONU a adopté sept résolutions appelant la RDC et la Côte d'Ivoire à s'inspirer du Guide OCDE pour exercer leur devoir de diligence et développer des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais qui ne contribuent pas au financement de groupes armés illégaux. Ce dernier exemple montre que le Guide OCDE est reconnu mondialement comme un outil clé lorsqu'il s'agit de prendre des sanctions contre l'exploitation illégale des ressources naturelles et le financement de conflits.

Un outil que le marché mondial s'approprie

Les acteurs du secteur des minerais sont nombreux à lancer des programmes privés ou associatifs visant à mettre en pratique le cadre d'action en cinq étapes prévu par le Guide OCDE.

Selon les estimations de ces derniers, environ 90 % de l'or affiné, 95 % du tantale fondu et 75-85 % de l'étain fondu chaque année font l'objet de programme d'audits suivant le modèle du Guide OCDE – bien que certains de ces audits aient un champ d'application géographique restreint.

Diffuser le Guide

L'OCDE pilote un programme de mise en œuvre du Guide OCDE, avec la collaboration de représentants de divers donateurs, gouvernements, entreprises, organisations de la société civile ainsi que d'autres experts et parties prenantes.

Si les entreprises jouent un rôle moteur dans la mise en œuvre du Guide OCDE en appliquant ses préconisations au quotidien dans la gestion de leurs affaires courantes, États et organisations internationales s'efforcent de créer un contexte favorable

en améliorant le cadre législatif et les conditions de sécurité sur le terrain. Tout aussi important, le travail de la société civile locale et internationale consiste à surveiller les conditions d'extraction et de commerce des ressources naturelles ainsi que les activités des entreprises, tout en sensibilisant les acteurs du secteur aux risques qu'ils encourent, et en les aidant à développer leurs compétences et leurs moyens.

La sensibilisation passe par l'organisation d'opérations de communication et d'ateliers de formation, la publication de guides et autres documents, la réalisation d'études de cas sur les bonnes pratiques du secteur, ainsi que la diffusion d'outils et de méthodologies aidant à mettre en œuvre le Guide OCDE.

Le programme de mise en œuvre inclut notamment la tenue d'un Forum OCDE-CIRGL-Groupe d'experts des Nations unies qui permet de faciliter les partenariats entre les pays produisant, transformant ou achetant des minerais et de valoriser les initiatives collaboratives prises par les États et leurs partenaires pour améliorer l'accès au marché des minerais produits de manière responsable. Le Forum a lieu tous les ans en mai à l'OCDE, Paris, France.

PRINCIPES DIRECTEURS DE L'OCDE À L'INTENTION DES ENTREPRISES MULTINATIONALES

Le Guide OCDE sur le devoir de diligence s'inscrit dans la continuité des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, qui constituent le plus complet des instruments existant au sujet de la conduite responsable des entreprises. Les gouvernements qui adhèrent à ces Principes se donnent pour mission d'inciter les multinationales à s'engager en faveur du développement durable et à minimiser l'impact négatif de leurs activités.

mneguidelines.oecd.org/mining.htm

Pour plus d'informations, veuillez contacter **Tyler Gillard** | Conseiller juridique, Division de l'investissement, Direction des Affaires financières et des entreprises de l'OCDE | Tyler.GILLARD@oecd.org

